



**RÉPONSES À L'AVIS DE L'AUTORITÉ  
ENVIRONNEMENTALE, PROJET DE PARC ÉOLIEN  
DE CROUY ET CUFFIES**



**JUILLET 2021**



Suite à la parution de l'avis de l'autorité environnementale relative au projet de parc éolien sur les communes de Crouy et Cuffies, et porté par la société InnoVent, cette dernière souhaite dans le présent document fournir les réponses suivantes.

## Paysage et patrimoine

### Impacts du projet sur certains points de vue

**Église de Chavigny :** Le photomontage 23 permet effectivement une covisibilité entre l'église du village et l'éolienne C4. Nous précisons ici que bien que cette vue puisse paraître pénalisante vis-à-vis du clocher, cette vue directe est très intermittente et rare depuis cette route. Le clocher est très souvent caché par un arbre ou une habitation. La prise de vue a justement été choisie en ce point précis pour montrer la pire covisibilité que l'on peut attendre entre le monument et le projet, qui est effective sur quelques mètres seulement. Celle-ci n'en reste pas moins très exceptionnelle et le trottoir d'où la vue a été prise n'est pas en soi un point de vue privilégié pour admirer le monument.

Mesure compensatoire envisageable : InnoVent peut financer la plantation d'un ou plusieurs arbres le long de la route qui cacheraient la vue sur l'éolienne sans empêcher la vue sur le clocher, par exemple à proximité du grand arbre à gauche sur la photo page 245.

**Église de Juvigny :** les rotors en mouvement seront partiellement visibles depuis le pied du monument. Ceci dit, ils ne s'imposent pas à la vue en regardant dans leur direction, dépassent à peine de la ligne de frondaison des boisements, et ne dépassent pas en hauteur les éléments verticaux que sont les arbres proches, une toiture de hangar et celle d'une habitation. L'occupation angulaire du parc se trouve élargie, mais sans que cela ne déprécie la vue vers le sud-est.

Il est écrit dans l'avis de l'autorité environnementale que les photos ont été prises « avec des arbres en feuille ». Ces photos n'ont pas été prises dans le but de cacher autant que possible les éoliennes derrière des arbres en feuilles, mais pour réunir les conditions de visibilité les plus « défavorables » pour le porteur du projet, à savoir en été, alors que l'air est le moins chargé en humidité, donc le moins opaque, dans une atmosphère qui porte au plus loin, avec un soleil qui n'est pas rasant. Les prises de vue en hiver montrent effectivement des feuillus sans feuilles mais la lumière rasante pénalise fortement les vues vers le sud-est, sud et sud-ouest. L'horizon est très souvent blanchi et les éoliennes peu visibles. Ce choix est donc bien justifié.

**Soissons :** les vues 64 et 65 montrent les seules vues possibles sur le projet. La vue 64 montre en plus une covisibilité très furtive entre le projet et la flèche de la basilique.

Ces deux prises de vue ont été prises depuis un axe de circulation (en direction du projet) qui est aussi un lieu de vie. Mais la distance aux éoliennes, leur vue partielle (la vue 65 n'offre qu'une vue sur C4), font que leurs silhouettes, même en rotation, ne dénature pas l'ambiance de la rue. Les éoliennes se perdent en grande partie entre les éléments multiples qui occupent la vue : lignes électriques ou téléphoniques aériennes, toitures, lampadaires, arbres, façades... Les éoliennes ne sont que des éléments noyés parmi une multitude d'autres, sans jamais dépasser la hauteur des pylônes ou des toitures. Même si C4 est effectivement visible dans l'axe de la D1, sa présence ne déprécie en rien l'ambiance de la D1 à cet endroit.

Quant à la vue sur la basilique, elle est extrêmement furtive et la D1 ne constitue nullement un axe de vue qui permettrait d'admirer le monument.

**Augmentation des effets cumulés sur le cadre de vie :** L'augmentation du nombre d'éolienne d'un parc éolien engendre par endroit une légère augmentation de l'occupation angulaire de l'ensemble, et/ou une augmentation du nombre d'éoliennes visibles. Cette stratégie permet cependant de concentrer les infrastructures sur un même site (et, rappelons-le, de doubler la production d'électricité renouvelable consommée localement), plutôt que de miter l'ensemble du plateau et de

créer de la saturation visuelle sur de vastes surfaces. Le doublement du nombre d'éolienne se fait sur une surface qui reste, vue de très nombreux endroits, peu ou prou la même.

Ce renforcement de la visibilité du parc éolien concerne surtout les points de vue les plus proches du site : Juvigny, Clamecy, Chavigny. Ce phénomène reste cependant à étudier au cas par cas des points de vue présentant une certaine sensibilité, et il n'engendre pas nécessairement une dépréciation du cadre de vie. C'est ce que montrent plusieurs photomontages, dont les 6, 10 (où l'« augmentation des effets cumulés » semble tout de même bien limitée), 11, 13. Concernant Laffaux, la prise de vue a été réalisée depuis une aire de repos de voie rapide. Ce n'est pas depuis ce point de vue, fréquenté par les automobilistes et chauffeurs routiers en pause, que se construit le cadre de vie des habitants de Laffaux. D'ici, les éoliennes C1 à C3 sont cachées pour une large part par les arbres autour du village, et C4 ne dépasse pas en hauteur les boisements environnants ; rien ne dépasse le clocher de l'église.

## Milieus naturels, biodiversité et Natura 2000

Distance entre l'éolienne C1 et la lisière du bois le plus proche : cette distance est de 260 mètres, soit 200 m en plus de la longueur d'une pale.

### Plan de bridage

InnoVent s'engage à respecter le plan de bridage proposé par le bureau d'études Envol-Environnement selon les conditions proposées :

- Arrêt complet de chaque éolienne
- Toute l'année
- Pour des vitesses de vent inférieures ou égales à 3 m/s

## Production d'énergie attendue

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet, mais InnoVent souhaite tout de même apporter davantage de précisions quant au motif principal de ce projet : la production d'électricité renouvelable. Ces données sont plus précises et plus parlantes que celles indiquées dans l'étude d'impacts (page 33).

InnoVent souhaite permettre aux services instructeurs et au grand public de se figurer ce que représente la production du projet par rapport à la consommation locale d'électricité.

Pour ce faire, nous avons comparé les trois éléments suivants :

- La production moyenne annuelle d'électricité des quatre éoliennes de Leury. En raison d'une intervention technique qui a duré plusieurs mois, une éolienne a été arrêtée pendant tout ce temps, diminuant d'autant la production totale de l'ensemble du parc. Cette panne est aujourd'hui réglée et l'ensemble du parc produit parfaitement. Afin de représenter plus fidèlement la production qui aurait dû être celle de 2019, sans panne, nous avons moyenné la production annuelle de chacune des trois autres éoliennes et avons appliqué la valeur à la quatrième.
- La production attendue des quatre éoliennes du présent projet (simulée en se basant sur la production des éoliennes de Leury)

- La consommation totale d'électricité (données 2019<sup>1</sup>) sur la commune de Soissons et chacune des cinq communes les plus peuplées en périphérie directe. Ces consommations communales regroupent tous les types de consommateurs (résidentiel, industriel, agricole, tertiaire...), de toutes les tailles.

Nous proposons ci-dessous six tableaux qui permettent de mieux comprendre l'intérêt du projet. Ils précisent la proportion que représenterait la production annuelle du parc actuelle, avec ou sans son extension, par rapport aux consommations communales la même année. Ces proportions sont dans une certaine mesure fictives, puisque l'énergie éolienne est intermittente et n'est pas nécessairement calée sur les variations de la consommation instantanée d'électricité. Ainsi, lors d'une nuit ventée, les éoliennes peuvent produire plus que la consommation du moment, au plus bas. Dans ce cas, l'électricité est « exportée » vers d'autres points de consommations plus éloignés via le réseau public. A contrario, une journée de forte consommation locale et sans vent ne sera que pas ou peu alimentée par les éoliennes.

#### La production attendue par rapport à la consommation sur la commune de Soissons (chiffres 2019)

Consommation totale sur la commune (MWh)	119 853,56	
	<b>MWh</b>	<b>Proportion (%)</b>
Production moyenne annuelle du parc éolien de Leury	28 000	23,4
Production attendue du projet éolien de Cuffies et Crouy	27 600	23
<b>Total</b>	<b>55 600</b>	<b>46,4</b>

La production annuelle des éoliennes actuelles représente 23,4% de la consommation annuelle d'électricité de Soissons. En ajoutant l'extension que représente le projet, cette proportion monterait à 46,4%.

#### La production attendue par rapport à la consommation sur la commune de Crouy (chiffres 2019)

Consommation totale sur la commune (MWh)	15 092,50	
	<b>MWh</b>	<b>Proportion (%)</b>
Production moyenne annuelle du parc éolien de Leury	28 000	185,5
Production attendue du projet d'extension	27 600	182,9
<b>Total</b>	<b>55 600</b>	<b>368,4</b>

Toutes les autres communes autour de Soissons ont une consommation annuelle inférieure à la production annuelle du parc éolien, avec ou sans extension. Dans le cas de Crouy, deuxième commune la plus consommatrice d'électricité (soit 12,6% de la consommation annuelle de Soissons), la production du parc et son extension représentent 368% de la consommation annuelle sur la commune.

#### La production attendue par rapport à la consommation sur la commune de Belleu (chiffres 2019)

Consommation totale sur la commune (MWh)	11 220,73
--	-----------

<sup>1</sup> Données disponibles sur <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-locales-de-consommation-denergie>

	<b>MWh</b>	<b>Proportion (%)</b>
Production moyenne annuelle du parc éolien de Leury	28 000	249,5
Production attendue du projet d'extension	27 600	246,0
<b>Total</b>	<b>55 600</b>	<b>495,5</b>

**La production attendue par rapport à la consommation sur la commune de Bucy-Le-Long (chiffres 2019)**

Consommation totale sur la commune (MWh)	9 822,49
--	----------

	<b>MWh</b>	<b>Proportion (%)</b>
Production moyenne annuelle du parc éolien de Leury	28 000	285,1
Production attendue du projet d'extension	27 600	281
<b>Total</b>	<b>55 600</b>	<b>566</b>

**La production attendue par rapport à la consommation sur la commune de Villeneuve-St-Germain (chiffres 2019)**

Consommation totale sur la commune (MWh)	1 291,67
--	----------

	<b>MWh</b>	<b>Proportion (%)</b>
Production moyenne annuelle du parc éolien de Leury	28 000	2 167,7
Production attendue du projet d'extension	27 600	2 136,8
<b>Total</b>	<b>55 600</b>	<b>4 304,5</b>

**La production attendue par rapport à la consommation sur la commune de Cuffies (chiffres 2019)**

Consommation totale sur la commune (MWh)	1 590,95
--	----------

	<b>MWh</b>	<b>Proportion (%)</b>
Production moyenne annuelle du parc éolien de Leury	28 000	1 760
Production attendue du projet d'extension	27 600	1 734,8
<b>Total</b>	<b>55 600</b>	<b>3 494,8</b>

Nous voyons ici dans quelle mesure le projet d'extension comporte un réel intérêt en termes de fourniture locale en énergie renouvelable. L'intérêt est également d'ordre d'autonomie énergétique du territoire, en alimentant l'agglomération directement avec le vent qui y souffle plutôt qu'en ramenant de loin une électricité pour une large part nucléaire. Rappelons enfin qu'en rapprochant le site de production aux points de consommation d'électricité, les pertes en ligne sont largement diminuées<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Selon RTE, "sur le réseau de transport de l'électricité, les pertes totales ont représenté 10,5 milliards de kWh en 2012".